



Durée de garantie pour gps navigon

Par **hbi**, le **09/01/2011** à **18:06**

Bonjour,

J'ai acheté un gps le 18 juin 2009.

Sur ma facture , il est mentionné 12 mois de garantie.

Actuellement en panne, on m'a dit que la garantie obligatoire est de 2 ans depuis 2002. Il est vrai que je vois marqué depuis quelques temps sur divers prospectus pour le meme fournisseur et tout type de gps 2 ans de garantie.

Dans mon cas j'aimerais savoir si mon gps bénéficie d'une garantie de 12 mois ou 24 mois.

Merci d'avance pour votre réponse.

HERVE.

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **01:13**

Qui vous a dit ça ? Sur quelle base ?

La seule garantie que la loi impose est la garantie contre les vices cachées, sans limite de durée.